



Signature des statuts sans mon accord !

Par **Italo74**, le **10/10/2010 à 15:55**

Bonjour,

Je suis cogérant minoritaire non salarié à 49%, et l'autre cogérant à 51% d'une SARL. L'entreprise est en Polynésie Française, en sommeil car ça n'a jamais vraiment marché, depuis août 2008.

Dernier point, les Statuts ont été signés alors que j'étais retourné en France, ce n'est donc pas ma signature qui a été apposée dessus, c'est celle d'une tierce personne présente avec l'autre cogérant, sans aucune procuration de ma part.

Qu'en est-il, est-ce que je suis quand même cogérant de cette entreprise dont je ne veux pas malgré que mon nom apparaisse dans les Statuts alors que je ne les ai pas signés ?

Merci de vos réponses, si je pouvais avoir une solution simple pour m'en défaire, je suis tout ouïe !

Par **fabienne034**, le **10/10/2010 à 15:59**

bonjour,

vous décrivez un faux et usage de faux

pour tout savoir sur la SARL:

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>